



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

Penthaz, le 18 septembre 2024

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
1303 PENTHAZ

Préavis du Comité Directeur N° 4/2024 relatif au budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget de notre Association pour l'année 2025

Le résultat suivant vous est proposé pour 2025 :

Recettes	CHF	1,961,300.00
Dépenses	CHF	1,266,576.00
Résultat		
Avant amortissement. /.	CHF	694,724.00
Amortissement	CHF	695,002.30

Résultat après amortissement (perte)	CHF	278.30
--------------------------------------	-----	--------



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

PREAMBULE

Le Comité de direction de l'AIEE a pris la décision de reconduire les taxes actuelles pour l'année 2025, à savoir :

CHF 1.20 le m³ d'eau

La taxe fixe basée sur la valeur ECA est de 0.35 o/oo.

Pour ce qui est de la présentation des comptes et de notre décision d'entrer plein pied avec MCH2 en 2025, nous vous présentons le budget avec ses différents montants et sa nouvelle numérotation. Vu ce grand changement, le choix a été de ne pas présenter de comparatif par rapport aux autres années, selon les principes établis pour MCH2.

Personnel Administratif et Exploitation

Indexation 2 %

Matériels d'exploitation

Idem à 2024.

Eau

Pas de commentaires. (Eau industrielle).

Gaz

La température et le prix du gaz influence le coût. La Consommation est constante.

Electricité

Là également la consommation est assez constante, malgré une augmentation des habitants. Le prix et la météo influenceront ce poste.

Chlorure Ferrique

L'augmentation potentielle de la population, fait que nous aurons un besoin plus conséquent de chlorure pour 2025.

Honoraires et Prestations de services

Assurances, impôts ECA. Un ajustement de nos inventaires a été fait auprès de l'ECA. Nous avons également revu et corrigé les assurances pour le personnel.



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

Intérêts de la dette

Selon engagement en cours et taux en cours.

Amortissements des installations

Les amortissements sont faits en fonction des investissements et pour les nouveaux préavis votés en 2024, selon le principe de MCH2.

Encaissement des taxes

Le chiffre a été déterminé en fonction des encaissements des années précédentes et de l'évolution des constructions dans les différents villages de notre Association.

Recettes Diverses.

Nous avons le forfait de facturation du Venoge festival pour l'évacuation des WC.

CONCLUSIONS

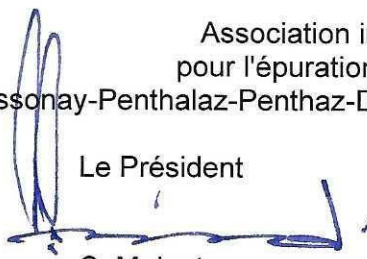
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

1. vu le préavis du Comité de direction N° 04/2024 relatif au budget 2025.
2. ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'adopter le budget du Comité de direction pour l'année 2025 tel que présenté.

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux usées
Cossonay-Penthaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens

 Le Président C. Moinat	 Le Secrétaire B. Augsburg
--	--

BUDGET 2025**Résultats - Charges**

Compte			Budgets 2025
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	CHF	1,961,578.30
72	Traitement des eaux usées	CHF	1,961,578.30
720	Traitement des eaux usées	CHF	1,961,578.30
7200	Traitement des eaux usées	CHF	1,961,578.30
72000	Conseil Intercommunal	CHF	34,800.00
72000.3000.00	Salaires des autorités et commissions, bureau	CHF	5,000.00
72000.3000.01	Salaires des autorités et commissions, CD	CHF	12,000.00
72000.3000.10	Salaires des autorités et commissions, Chantier	CHF	3,000.00
72000.3000.11	Salaires des autorités et commissions, Passage Step	CHF	1,200.00
72000.3000.12	Salaires des autorités et commissions, Séances diverses	CHF	8,000.00
72000.3000.20	Salaires des autorités et commissions, Taxation	CHF	500.00
72000.3000.30	Salaires des autorités et commissions, Recours	CHF	100.00
72000.3000.40	Salaires des autorités et commissions, Gestion	CHF	500.00
72000.3000.50	Salaires des autorités et commissions, Finances	CHF	500.00
72000.3170.00	Remboursement de frais effectifs, KM AUto	CHF	4,000.00
72001	Administration de l'Association	CHF	259,776.00
72001.3010.00	Salaires du personnel administratif	CHF	28,644.00
72001.3010.10	Salaires du personnel adminisitratif-Opérateurs	CHF	178,412.00
72001.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	CHF	12,000.00
72001.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pensions	CHF	27,000.00
72001.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	CHF	8,500.00
72001.3054.00	Cotisations patronales AF	CHF	5,220.00
72002	Indemnisation et remboursement de frais	CHF	3,300.00
72002.3049.00	Autres indemnités forfaitaires	CHF	300.00
72002.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	CHF	3,000.00
72003	Frais de bureau	CHF	5,400.00
72003.3100.00	Matériel de bureau	CHF	5,000.00
72003.3102.00	Imprimés, publications	CHF	400.00
72004	Achats de mobilier, machines, matériels	CHF	30,000.00
72004.3111.00	Matériels d'exploitation	CHF	30,000.00
72005	Achat Eau, Energie, Combustible	CHF	200,000.00

BUDGET 2025**Résultats - Charges**

Compte			Budgets 2025
72005.3120.00	Frais d'eau	CHF	4,000.00
72005.3120.10	Frais de chauffage	CHF	35,000.00
72005.3120.20	Frais d'électricité	CHF	155,000.00
72005.3120.30	Frais d'électricité - Taxe cantonale sans TVA	CHF	4,000.00
72005.3120.40	Combustibles, lubrifiants	CHF	2,000.00
72006	Autres fournitures et marchandises	CHF	40,000.00
72006.3101.00	Chlorure Ferrique	CHF	40,000.00
72007	Entretien des bâtiments	CHF	190,000.00
72007.3143.00	Entretien des canalisations	CHF	70,000.00
72007.3144.00	Réparations et entretiens	CHF	90,000.00
72007.3153.00	Contrat de services	CHF	30,000.00
72008	Traitement des boues	CHF	273,000.00
72008.3169.01	Transport des boues	CHF	28,000.00
72008.3169.02	Déshydratation des boues (Floculents)	CHF	55,000.00
72008.3169.03	Incinération des boues	CHF	130,000.00
72008.3169.04	Traitement des Micropolluants	CHF	60,000.00
72009	Honoraires et prestations de services	CHF	76,500.00
72009.3130.00	Timbres, affranchissements	CHF	2,000.00
72009.3130.01	Téléphonie	CHF	2,500.00
72009.3130.02	Frais bancaires	CHF	1,500.00
72009.3130.03	Frais de poursuites	CHF	500.00
72009.3132.00	Honoraires, frais d'expertise, surveillance	CHF	15,000.00
72009.3134.00	Prime d'assurances	CHF	35,000.00
72009.3190.00	Frais divers	CHF	20,000.00
72010	Intérêts des dettes	CHF	153,800.00
72010.3401.00	Intérêts des dettes	CHF	153,800.00
72011	Amortissements planifiés des immobilisations corpo	CHF	695,002.30
72011.3300.00	Amortissement planifiés des imm.corp.-Bât service	CHF	41,785.00
72011.3300.01	Amortissement planifiés des imm.corp.-MP2	CHF	104,900.00
72011.3300.02	Amortissement planifiés des imm.corp.-Extension Step	CHF	456,260.00
72011.3300.03	Amortissement planifiés des imm.corp.-Digesteur	CHF	55,563.00
72011.3300.04	Amortissement planifiés des imm.corp.-Stap câblerie	CHF	6,995.00
72011.3300.05	Amortissement planifiés des imm.corp.-PGEE 2.0 Pr.1.2024	CHF	5,513.10

BUDGET 2025**Résultats - Charges**

Compte			Budgets 2025
72011.3300.06	Amortissement planifiés des imm.corp.-PGEE 2.0 Pr.2.2024	CHF	2,551.20
72011.3300.07	Amortissement planifiés des imm.corp.-Canalisation Pont Venoge Pr.3.2024	CHF	14,125.00
72011.3300.08	Amortissement planifiés des imm.corp.-génératrice Pr.1.2023	CHF	7,310.00

Résultats - Revenus

Compte			Budgets 2025	
72020	Taxe d'épuration	CHF	1,961,300.00	CR
72020.4240.00	Taxe d'épuration	CHF	1,857,300.00	CR
72020.4240.01	Taxe d'épuration facturé aux communes	CHF	15,000.00	CR
72020.4240.02	Facturation Holdigaz	CHF	80,000.00	CR
72020.4290.00	Encaissement des frais de poursuites	CHF	500.00	CR
72020.4290.01	Encaissement divers	CHF	8,000.00	CR
72020.4401.00	Encaissement des intérêts	CHF	500.00	CR

Clôture

Compte			Budgets 2025	
9	Compte de clôture	CHF	278.30	
90	Clôture du compte de résultats	CHF	278.30	
900	Clôture ménage général	CHF	278.30	
9000	Excédent de revenus	CHF	1,961,300.00	CR
9001	Excédent de charges	CHF	1,961,578.30	

... Fin de document ...

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES**
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-BOURNENS-SULLENS

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 29 octobre 2024

**Rapport de la commission des Finances sur le préavis du Comité de Direction
N°4/2024 relatif au budget 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission des finances composée de :

Madame Corinne Borgeaud, commune de Penthaz,
Madame Laetitia Estoppey, commune de Penthaz
Madame Laurence Larghi, commune de Bettens,
Monsieur Michel Lugeon, commune de Dailens,
Monsieur Thierry Golay, commune de Sullens,
Monsieur Jean-Denis Favrod, commune de Bournens

s'est réunie dans les locaux de l'AIEE, le 29 octobre dernier, en présence des membres du CODIR, Messieurs René Nicolet, et Bernard Augsburgur.

La commission des finances remercie le CODIR pour sa disponibilité et la clarté des informations transmises.

Les commentaires de la commission sont les suivants :

Format de la comptabilité :

Toute la comptabilité a été présentée sous le format MCH2 pour la première fois. Il est présenté à la commission quelques explications sur les modifications, mais le comité a volontairement décidé de ne pas faire de comparatif avec l'ancien format. Il est à relever que les titres restent plus ou moins les mêmes, mais les numéros des comptes changent.

Conseil intercommunal :

Il y a peu de changement par rapport au budget 2023.

Administration de l'Association :

Une indexation de l'ordre de 1.5 à 2 % a été prise en compte.

Achats de mobilier, machines, matériels :

Il s'agit de l'achat de matériels tels que des pompes, de la tuyauterie, des clés, etc. Ce poste reste stable.

Achat, eau, énergie, combustible :

Ce poste reste stable.

La consommation d'électricité reste stable malgré le nombre d'habitants qui augmente, mais ce poste est lié aux intempéries. En effet, les eaux claires parasites impliquent plus d'eau à traiter et donc une consommation d'électricité accrue.

Le comité estime que le chlorure ferrique coûtera 10 000 CHF de plus car il y a plus d'habitants.

Entretien des bâtiments :

Le poste des *canalisations* reste à 70'000 CHF. Des entretiens ont actuellement lieu sur le bas du bassin versant. Le poste *contrats de services* correspond aux contrats d'entretien des divers matériels tels que des pompes, du matériel électrique, ou des compresseurs.

Traitement des boues :

Ce poste reste stable.

Honoraires et prestations de services :

Les assurances pour le personnel ont été revues et corrigées. Le mandataire Pro-conseil a comparé toutes les assurances existantes, et toutes les polices ont été refaites (ECA, inventaire, vol, bris de glace etc.). Il y a donc une hausse de 12'000 CHF, ce poste passant de 23'000 CHF à 35'000 CHF.

Intérêt des dettes :

Les emprunts à taux négatifs ont été renouvelés à taux positif. Les intérêts sont restés stables en raison d'un amortissement financier annuel de 150'000 CHF qui compense la hausse de certains taux d'intérêts. Il est à relever qu'au 31 décembre 2024, la dette se montera à 12'250'000 CHF.

Amortissements planifiés des immobilisations corpo :

Les amortissements sont détaillés un par un dans la comptabilité MCH2 alors qu'avant ils y figuraient globalement. Le total reste stable.

De nouveaux amortissements apparaissent (Stap Câblerie, PGEE 2.0 partie 1, PGEE 2.0 partie 2, Pont de la Venoge) et doivent être amortis selon des règles bien précises liées à MCH2.

Au final, le total des dépenses budgétées pour 2025 est de 1'961'578.30 CHF, montant qui doit être financé par les taxes d'épuration. Le comité estime que les revenus de la taxe d'épuration seront en légère augmentation de 37'000 CHF grâce notamment à de nouveaux bâtiments raccordés. Le résultat après amortissement présente donc un déficit de 278.30 CHF.

Tous ces éléments permettent de maintenir pour 2025 le prix du m3 d'eau épuré à 1.20 CHF et la taxe sur la valeur ECA à 0.35 o/oo.

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter les conclusions du rapport qui ne diffèrent pas de celles du Comité de Direction, à savoir :

Le Conseil de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées,

- **Vu** le préavis du Comité Directeur n°04-2024 du 18 septembre 2024,
- **Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Commission :

Madame Corinne Borgeaud,

Madame Laetitia Estoppey,

Monsieur Michel Lugeon,

Monsieur Thierry Golay,

Monsieur Jean-Denis Favrod,

Madame Laurence Larghi, rapporteur

The block contains five handwritten signatures in blue ink, each corresponding to a member of the commission listed to the left. The signatures are: 1. A signature for Corinne Borgeaud. 2. A signature for Laetitia Estoppey. 3. A signature for Michel Lugeon. 4. A signature for Thierry Golay. 5. A signature for Jean-Denis Favrod. There is also a signature for Laurence Larghi, the rapporteur, which is written below the other signatures.